

SELECTIF REGIONAL

Nage en eau vive

Course en ligne

Descente de la Charente

De Bassac à Jarnac

Dimanche 10 mars 2024 à Jarnac



SÉLECTIF RÉGIONAL DE NAGE EN EAU VIVE DE COURSE EN LIGNE 2024

Le 10 mars 2024

DESCENTE CHARENTE

De Bassac à Jarnac (6 kilomètres)

Le règlement appliqué est le règlement compétition de la Commission Nationale NEV FFESSM.

La sélection des compétiteurs pour le championnat de France sera faite en fonction de la « grille de sélection » de la CN-NEV.

Les présidents ou responsables de clubs, engagent les compétiteurs en tenant compte de leur niveau et de la classe du torrent (I-II). Ils en assument la responsabilité.

Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2024 + assurance loisirs 1 ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.
- **Pour les adultes :**
Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition, daté de moins de 1 an et délivré par tout médecin, accompagné de l'attestation de renseignement du questionnaire de santé signé pour l'année 2023/2024.
- **Pour les Mineurs :**
Seule est exigée la présentation d'une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé (moins d'un an) tel que prévu depuis 2021 pour tous mineurs.
Questionnaire et attestation de réponses négatives FFESSM en ligne sur <https://medical.ffessm.fr>
- Les deux autorisations parentales si le nageur est mineur (Voir Formulaire en fin de dossier).

Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription.

De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle anti-dopage (cas de disqualification).

Disposition particulière COVID 19 :

En fonction de la situation sanitaire, nous mettrons en place toutes les recommandations demandées par la FFESSM et les Autorités de Santé Publique. N'oublions pas d'appliquer les gestes barrières.

Équipement :

Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra pas prendre le départ.

Les palmes en fibres sont interdites pour les catégories benjamins et minimes.

Le comité d'organisation pourra :

- modifier les horaires en fonction du nombre de participants.

Le comité de compétition pourra :

- modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité

CONTACTS

Responsable de l'Organisation :

Nom	:	Monique Archambaud
Adresse	:	82 rue des Chabannes 16200 Jarnac
Téléphone	:	0630536774
Mail	:	moniarchambaud@gmail.com

SÉLECTIF RÉGIONAL DE NAGE EN EAU VIVE DE COURSE EN LIGNE 2024

Le 10 mars 2024

DESCENTE CHARENTE

De Bassac à Jarnac (6 kilomètres)

La commission NEV Régionale Nouvelle Aquitaine et Club ACERS ont le plaisir de vous accueillir à **Jarnac** pour le nouveau sélectif régional de Course en ligne 2024.

COMITE D'ORGANISATION

Responsable de l'organisation :	Monique Archambaud
Juge de départ :	Alain Bedos
Juge d'arrivée / chronométrateur :	Bernadette GAUDY
Contrôleur matériel compétiteur :	Christian Bousquet
Responsable Matériels :	Christian Bousquet
Délégué fédéral :	Patrick DUPRAT
Escorte femmes :	Présente sur la compétition
Escorte hommes :	Présent sur la compétition

COMITE DE COURSE

Directeur de course :	Christian BOUSQUET
Responsable sécurité :	Alain ARCHAMBAUD/Bruno GAUTIER
Responsable du chronométrage :	Bernadette GAUDY
Responsable des Juges :	Alain Bedos
Responsable informatique :	Patrick DUPRAT

COMITE DE COMPETITION

Président de la CSNA NEV CSNA :	Bernadette GAUDY
Organisateur de la manifestation :	Monique Archambaud
Directeur de course :	Alain Bedos
Représentant des compétiteurs :	Élu par les compétiteurs.

SÉLECTIF RÉGIONAL DE NAGE EN EAU VIVE DE COURSE EN LIGNE 2024

Le 10 mars 2024

Descente de la Charente

De Bassac (pont de Vinade) à Jarnac (hôtel Renard)

DIMANCHE 10 MARS 2024

De 09 H 00 à 10 H 15 : Confirmation des engagements au PC course,
Validation des inscriptions (Hôtel Renard Jarnac).

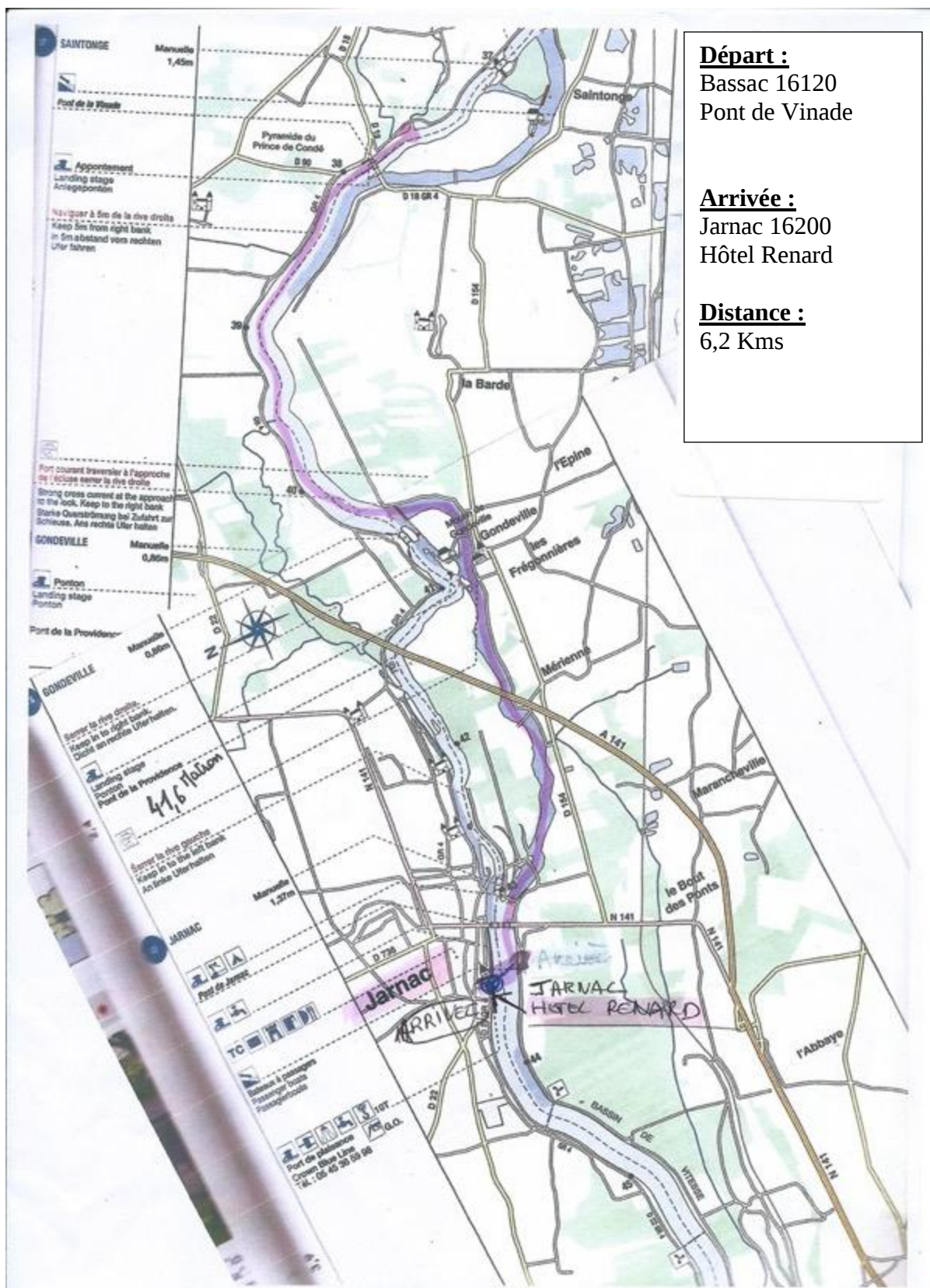
10 H 15 : Briefing et Remise des dossards.

11 H 00 : Transfert.

12 H 00 : **Départ.**

13 H 30 : **Arrivée prévue.**

14 H 00 : Proclamation des résultats.
Remise des prix à l'hôtel Renard suivie :
○ D'un vin d'honneur.



Parcours 6,2 km

Départ : Pont de Vinade (Commune de Bassac)
Arrivée : Hôtel Renard (Commune de Jarnac)

INSCRIPTION COMPÉTITION

ÉPREUVE	Désignation	Sélectif Régional Course en Ligne – Saison 2024
	Date – Lieu	10/03/2024 – Descente Charente
	Catégories	Cadet / Junior / Sénior / Master

COORDONNÉES CLUB NOM _____ _____ n° d'affiliation _____ _____ coordonnées (adresse, téléphone) _____ _____ _____	CACHET CLUB _____ _____ _____	RESPONSABLE NEV NOM _____ tél. _____ E-mail _____ Signature _____
--	---	---

CHEF D'ÉQUIPE* :		☐ Candidat représentant des compétiteurs**
Nom :	Prénom :	Tél. :
* Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.		

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

	NOM	PRÉNOM	date de naissance jj/mm/aaaa	catégorie	n° licence (obligatoire)	niveau technique	↓
1	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐
2	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐
3	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐
<u>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</u>							
4	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐
5	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐
6	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐
7	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐
8	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐
9	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐
10	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐

Personne à disposition de l'organisation : NOM _____	PRENOM _____	JF1 : ☐ oui - ☐ non	☐
Autre(s) personne(s) : _____			☐

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Ci-joint les frais d'inscription compétiteurs de :	10 € x _____ = _____ €
À l'ordre de : ACERS	Avant le : 25/ 02/ 2024
Fiche à renvoyer à : Monique Archambaud	E-mail : moniarchambaud@gmail.com
Adresse : 82 rue des Chabannes 16200 Jarnac	Tél : 06 30 53 67 74
Merci de faire parvenir une copie de la fiche d'inscription à Patrick DUPRAT : patrick.d33@orange.fr	

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné :

Représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le :

À :

Signature du représentant légal :

(*) Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

☐ Course en Ligne

Genre de la manifestation : Sélectif Régional de Course en Ligne 2024

Lieu : **Jarnac**

Date : **10 mars 2024**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Née(e) le / / à,

Domicilié au

Agissant en qualité de représentant(e) légal(e) ou personne investie de l'autorité parentale,

Autorise ☐ Mon fils :

☐ Ma fille :

☐ L'enfant :

Né(e) le / / à,

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : Au

Fait à :

le :

Signature